

CONVENTION RÉGIONALE DE PARTENARIAT

ENTRE

L'Association Entreprendre Pour Apprendre Nouvelle-Aquitaine,
Association loi 1901 dont le siège est situé au 102 avenue de Canéjan – 33600 Pessac,
(ci-après dénommée « EPA Nouvelle-Aquitaine »).



Membre de
JA Worldwide

ET

La Région académique Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur le Recteur de la Région académique Nouvelle-Aquitaine, responsable de la coordination des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, (ci-après dénommée « la Région académique »).



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les deux parties ci-après désignées conjointement « les Parties ».

PRÉAMBULE

Entreprendre Pour Apprendre Nouvelle-Aquitaine est membre de la Fédération nationale Entreprendre Pour Apprendre, composée de sept associations régionales. EPA Nouvelle-Aquitaine est implantée sur l'ensemble du territoire régional et œuvre chaque jour au service de la réussite, de la confiance en soi et de l'orientation des jeunes.

L'association crée des coopérations éducatives territoriales entre le monde de l'éducation et les acteurs socio-économiques. Elle contribue à développer chez les jeunes l'envie et la confiance d'entreprendre leur vie aux moments clefs de réflexion et d'orientation de leur parcours.

La Région académique Nouvelle-Aquitaine et Entreprendre Pour Apprendre témoignent de leur volonté commune de renforcer le lien entre le monde éducatif et le monde économique, dans la perspective de faire correspondre les projets d'orientation et les sources d'intérêts des jeunes générations avec les besoins en compétences des territoires. A cette fin, les Parties s'attachent à mutualiser leurs moyens et savoir-faire afin de sensibiliser les jeunes à la découverte des métiers et à les accompagner dans leur démarche d'orientation, au bénéfice de l'égalité des chances et de meilleure assurance de succès.

Handwritten signatures and initials in blue ink.

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre les Parties, afin de :

- faciliter l'accès des élèves à des expériences concrètes de création, d'innovation, de découverte professionnelle et de mise en situation dès la classe de 5^e jusqu'au diplôme de niveau 5 (BTS) ;
- favoriser la diffusion d'une culture de l'initiative, de l'entrepreneuriat et de l'innovation auprès de tous les jeunes ;
- renforcer l'acquisition de compétences utiles à l'orientation et à l'élaboration du projet personnel et professionnel ;
- soutenir les équipes éducatives dans la mise en œuvre pédagogique des programmes ;
- rapprocher les acteurs éducatifs et économiques, associatifs et institutionnels ;
- contribuer à l'égalité des chances et à la stratégie régionale d'orientation portée par la Région académique et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Article 2 – Acteurs mobilisés

Pour accompagner la mise en œuvre de la convention pourront être mobilisés :

Au niveau de la Région académique

- Le SRAFPICA Service Région Académique à la Formation Professionnelle Initiale, Continue et l'Apprentissage
- Le SRAIOLDS : Service Région Académique à l'information, l'orientation, et la lutte contre le décrochage scolaire

Au niveau de chaque académie (Bordeaux, Limoges et Poitiers)

- Les DRAFPICA adjoints
- Les DRAIOLDS adjoints
- Les coordinateurs du Pôle Relation Education Economie
- Les directeurs opérationnels des Campus des Métiers et des Qualifications
- Les Inspecteurs référents

Au niveau des établissements

- Les Chefs d'établissement
- Les Référents Découverte des métiers et des formations au collège
- Les Coordinateurs Parcours Avenir
- Les Responsables des Bureaux des Entreprises (RBDE)
- Les Enseignants partenaires

Handwritten signatures and initials in blue ink:
YLS FOL JSH

Article 3 – Champs d'action et programmes mis en œuvre

Programmes à destination des élèves

EPA Nouvelle-Aquitaine met à disposition les dispositifs pédagogiques suivants :

La Mini-Entreprise®, déclinée selon quatre formats :

- Mini-S (4 à 8h) – Défis d'innovation autour d'une problématique réelle proposée par un partenaire
- Mini-M (15 à 35h) – Analyse de besoin et construction d'un projet concret
- Mini-L – Travail sur plusieurs mois en équipe interdisciplinaire pour modéliser et créer une entreprise
- Interventions 100K – format court inspirant avec témoignages professionnels

Autres dispositifs

- Entreprendre pour Son Avenir – parcours de 3 ans, collège/lycée
- Mini M-Stage (Seconde ou 3e)
- Mini Job dating – simulation d'entretiens et exploration métiers
- Girls Go Circular – Économie circulaire & compétences numériques

Ces actions s'intègrent dans les projets d'établissement et contribuent au Parcours Avenir.

Programmes à destination des enseignants

En collaboration avec les services académiques, EPA Nouvelle-Aquitaine peut proposer ou répondre à des besoins de programmes pédagogiques spécifiques, de formations continues ou de modules de sensibilisation (pédagogie active, gestion de projet, outils Mini-Entreprise®), résultant de ses acquis d'ingénierie pédagogique et de ses retours d'expérience.

Ces interventions peuvent s'inscrire dans le cadre du catalogue EAFC (École Académique de la Formation Continue)

Article 4 – Engagements réciproques

Engagements de la Région académique

La Région académique s'engage à :

- encourager et soutenir la diffusion et la mise en œuvre des dispositifs dans les établissements scolaires ;
- faciliter et appuyer la circulation de l'information auprès des écoles, collèges et lycées, ainsi que des corps d'inspection ;
- informer les établissements des actions menées par EPA Nouvelle-Aquitaine ;



- contribuer au suivi, à l'évaluation et à l'amélioration continue du partenariat.
- contribuer à l'identification et à la mobilisation des établissements susceptibles de bénéficier de programmes ou dispositifs spécifiques
- contribuer à l'identification et à l'information des établissements susceptibles de bénéficier de programmes ou dispositifs spécifiques

Engagements d'EPA Nouvelle-Aquitaine

EPA Nouvelle-Aquitaine s'engage à :

- proposer et accompagner les projets au sein des établissements scolaires ;
- mobiliser des intervenants qualifiés et expérimentés, mentors et partenaires économiques ;
- produire bilans et évaluations conformément au modèle national ;
- participer à la formation des enseignants et équipes éducatives.

Article 5 – Modalités financières – gratuité – fléchage conjoint

Article 5-1 — Principe de gratuité

Dans le cadre du label régional « Tiers de confiance », et au soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, les dispositifs EPA Nouvelle-Aquitaine sont gratuits pour les établissements.

Article 5-2 — Fléchage conjoint

La Région académique et EPA s'engagent à définir conjointement les établissements bénéficiaires, sur la base d'indicateurs objectifs partagés (sociaux, territoriaux et éducatifs) en lien avec la stratégie régionale académique de l'orientation. Une attention particulière sera portée aux établissements REP et REP+, en QPV et ZRR, et accueillant des publics rencontrant des freins à l'employabilité.

MO FX JN!

Article 6 – Gouvernance, pilotage et évaluation

La Région académique s'engage à désigner au moins un représentant au conseil d'administration d'Entreprendre pour Apprendre Nouvelle-Aquitaine

Un Comité de pilotage régional réunissant des représentants de :

- la Région académique Nouvelle-Aquitaine
- EPA Nouvelle-Aquitaine

Ce Comité tiendra se tiendra au minimum deux fois par an afin de :

- faire le point sur les actions réalisées (établissements, niveau des classes, typologie des Mini engagées et effectifs),
- partager sur les pistes d'amélioration continue
- définir les priorités annuelles du partenariat,
- suivre l'avancement des projets,

Article 7 – Communication

Les communications, événements et valorisations publiques sont menés conjointement et validés par les Parties, dans le respect des chartes graphiques et protocolaires respectives.

Article 8 – Durée et renouvellement

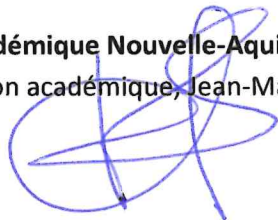
La présente convention est conclue pour une durée de trois (3) ans, à compter du 27 janvier 2026, renouvelable par accord écrit ou avenant.

SIGNATURES

Fait à Bordeaux, le 27 janvier 2026, en deux exemplaires originaux.

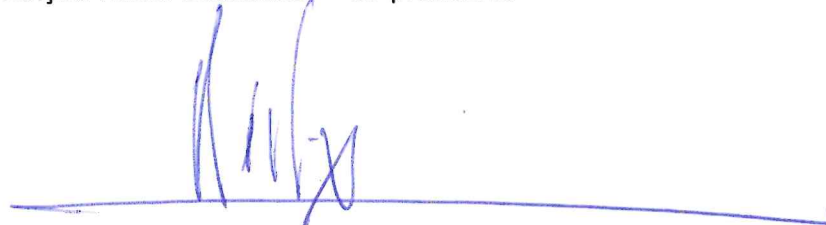
Pour la région académique Nouvelle-Aquitaine

Le Recteur de région académique, Jean-Marc HUART



Pour Entreprendre Pour Apprendre Nouvelle-Aquitaine

Marie-Christine Jaulmes et François-Xavier Deslandes — Co-présidents



Jnh